

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

> Date d'émission: 31/03/2020 Version: 1.0

## **SECTION 1: IDENTIFICATION**

# Étiquette d'un produit Forme du produit : Mélange

Nom du produit : LATAPOXY® Waterproof Flashing Mortar Partie A

#### 1.2. Utilisation prévue du produit

Imperméabilisation. Pour usage professionnel seulement.

#### Nom, adresse et téléphone du responsable 1.3.

Compagnie

**LATICRETE International** 1 Parc Laticrete, N Bethany, CT 06524 T (203)-393-0010

www.laticrete.com

Compagnie

LATICRETE Canada ULC

PO Box 129, Emeryville, Ontario, Canada

NOR-1A0 (833)-254-9255

#### Numéro d'urgence 1.4.

Numéro d'urgence

: Pour les urgences chimiques, appelez ChemTel Inc. jour et nuit :

(800)255-3924 (Amérique du Nord)

(800)-099-0731 (Mexique)

+1 (813) 248-0585 (International - appels à frais virés acceptés)

#### **SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

# Classification de la substance ou du mélange

### Classification SGH-US / CA

Acute Tox. 4 (oral) H302 Skin Corr. 1B H314 Eye Dam. 1 H318 Skin Sens. 1A H317 Repr. 2 H361 STOT RE 2 H373 Aspic. Tox. 1 H304 H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Étiquetage GHS-US / CA

Pictogrammes de danger (GHS-US / CA) :









Mention d'avertissement (GHS-US / CA) : Danger

Mentions de danger (GHS-US / CA)

: H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.

H373 - Peut endommager les organes (tractus gastro-intestinal) par exposition

prolongée ou répétée (voie orale).

H400 - Très toxique pour la vie aquatique.

H410 - Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

03/31/2020 EN (anglais US) 1/9

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

#### Conseils de prudence (GHS-US / CA)

- : P201 Obtenir des instructions spéciales avant utilisation.
  - P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
  - P260 Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs.
  - P264 Se laver les mains, les avant-bras et les autres zones exposées soigneusement après manipulation.
  - P270 Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.
  - P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
  - P273 Évitez le rejet dans l'environnement.
  - P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire.
  - P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
  - P301 + P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
  - P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
  - P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
  - P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : déplacer la personne à l'air frais et rester à l'aise pour respirer.
  - P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.
  - P308 + P313 En cas d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.
  - P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
  - P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
  - P321 Traitement spécifique (voir la section 4 de cette FDS).
  - P330 Rincer la bouche.
  - P331 NE PAS faire vomir.
  - P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
  - P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
  - P391 Recueillir le déversement.
  - P405 Magasin verrouillé.
  - P501 Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

## 2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US / CA)

Pas de données disponibles

## SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

#### 3.1. Substance

N'est pas applicable

# 3.2. Mélange

| Nom                                   | Étiquette d'un produit | % *     | Classification des ingrédients SGH |
|---------------------------------------|------------------------|---------|------------------------------------|
| Phénol, 4-nonyl-, ramifié             | (N ° CAS.) 84852-15-3  | 25 - 30 | Acute Tox. 4 (oral), H302          |
|                                       |                        |         | Acute Tox. 4 (cutanée), H312       |
|                                       |                        |         | Skin Corr. 1B, H314                |
|                                       |                        |         | Eye Dam. 1, H318                   |
|                                       |                        |         | Repr. 2, H361                      |
|                                       |                        |         | Aquatic Acute 1, H400              |
|                                       |                        |         | Aquatic Chronic 1, H410            |
| 1,6-hexanediamine, 2,2,4 (ou 2,4,4) - | (N ° CAS.) 25513-64-8  | 5 - 10  | Acute Tox. 4 (oral), H302          |
| triméthyl-                            |                        |         | Skin Corr. 1B, H314                |
|                                       |                        |         | Eye Dam. 1, H318                   |

03/31/2020 EN (anglais US) 2/9

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

|                                 |                       |         | Skin Sens. 1A, H317          |
|---------------------------------|-----------------------|---------|------------------------------|
| Amines, alkyle en C12-18        | (N ° CAS.) 68155-27-1 | 5 - 10  | Acute Tox. 4 (oral), H302    |
|                                 |                       |         | Skin Corr. 1B, H314          |
|                                 |                       |         | Eye Dam. 1, H318             |
|                                 |                       |         | STOT SE 3, H335              |
|                                 |                       |         | STOT RE 2, H373              |
|                                 |                       |         | Aspic. Tox. 1, H304          |
|                                 |                       |         | Aquatic Acute 1, H400        |
|                                 |                       |         | Aquatic Chronic 1, H410      |
| 2,4,6-Tri (diméthylaminométhyl) | (N ° CAS.) 90-72-2    | 2.5 - 3 | Acute Tox. 4 (oral), H302    |
| phénol                          |                       |         | Acute Tox. 4 (cutanée), H312 |
|                                 |                       |         | Skin Corr. 1C, H314          |
|                                 |                       |         | Eye Dam. 1, H318             |
|                                 |                       |         | Skin Sens. 1B, H317          |
|                                 |                       |         | Aquatic Acute 3, H402        |

Texte complet des phrases H: voir section 16

## **SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**

#### 4.1. Description des premiers secours

**Général**: Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (montrez l'étiquette si possible).

**Inhalation**: Transporter à l'air frais et garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin / médecin.

**Contact avec la peau**: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 30 minutes. Obtenez immédiatement des conseils / soins médicaux.

**Lentilles de contact**: Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 30 minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Obtenez immédiatement des conseils / soins médicaux.

**Ingestion**: Obtenez des soins médicaux d'urgence. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin.

#### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

**Général**: Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître. Sensibilisation cutanée. Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut endommager les organes (tractus gastro-intestinal) en cas d'exposition prolongée ou répétée (par voie orale).

**Inhalation**: Peut être corrosif pour les voies respiratoires.

**Contact avec la peau :** Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque une sévère irritation qui évoluera en brûlures chimiques.

Lentilles de contact : Cause des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

**Ingestion**: Ce matériau est nocif par voie orale et peut entraîner des effets néfastes sur la santé ou la mort en quantités importantes. Peut provoquer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. L'aspiration dans les poumons peut survenir lors de l'ingestion ou des vomissements et peut provoquer des lésions pulmonaires.

**Symptômes chroniques**: Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître. Peut endommager les organes (tractus gastro-intestinal) en cas d'exposition prolongée ou répétée (voie orale).

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou d'inquiétude, demandez un avis médical et des soins Si un avis médical est nécessaire, ayez le contenant ou l'étiquette à portée de main.

## **SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

# 5.1. Moyens d'extinction

**Moyen d'extinction approprié**: Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse résistante à l'alcool ou produit chimique sec.

Moyens d'extinction inappropriés: N'utilisez pas un jet d'eau lourd. L'utilisation d'un jet d'eau intense peut propager le feu.

03/31/2020 EN (anglais US) 3/9

<sup>\*</sup> Les pourcentages sont indiqués en pourcentage pondéral (% p / p) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont répertoriés en volume par pourcentage volumique (v / v%).

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie: Non considéré comme inflammable mais peut brûler à des températures élevées.

**Risque d'explosion**: Le produit n'est pas explosif.

**Réactivité**: Peut réagir de manière exothermique avec l'eau dégageant de la chaleur. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut provoquer une réaction violente.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution Incendie : Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie chimique.

Instructions de lutte contre l'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés.

**Protection pendant la lutte contre l'incendie**: N'entrez pas dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

**Produits de combustion dangereux**: Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Vapeurs nitreuses. Fragments d'hydrocarbures de faible poids moléculaire. Des fumées toxiques peuvent être libérées. Acide nitrique.

les autres informations : Ne laissez pas le ruissellement provenant de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

#### 5.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures générales**: Ne pas entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols.

#### 6.1.1. Pour le personnel non urgent

Équipement protecteur : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuez le personnel inutile.

#### 6.1.2. Pour le personnel d'urgence

Équipement protecteur : Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection appropriée.

**Procédures d'urgence**: À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant devrait reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel qualifié dès que les conditions le permettront. Ventiler la zone.

#### 6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Évitez le rejet dans l'environnement. Recueillir le déversement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Pour le confinement :** Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les ruisseaux. Par mesure de précaution immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions.

**Méthodes de nettoyage :** Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Transférer le produit déversé dans un récipient approprié pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement. Neutralisez avec précaution le liquide renversé.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles d'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations d'élimination.

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Peut dégager des vapeurs corrosives.

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :** Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs. Se laver les mains et les autres zones exposées à l'eau et au savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Manipulez les conteneurs vides avec précaution car ils peuvent toujours présenter un danger.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Respectez les réglementations applicables.

03/31/2020 EN (anglais US) 4/9

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Conditions de stockage: Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit sec et frais. Tenir / stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles. Conserver sous clé / dans une zone sécurisée. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un récipient résistant à la corrosion et / ou doublé. Matériaux incompatibles : Oxydants. Acides.

#### 7.3. **Utilisations finales spécifiques**

Imperméabilisation. Pour usage professionnel seulement.

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Paramètres de contrôle 8.1.

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne sont pas répertoriées ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence de conseil appropriée, y compris : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA ( PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

#### 8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits confinés Assurez-vous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées. Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle.

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.









Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus chimiquement résistants. Vêtements anti-corrosion.

**Protection des mains :** Portez des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité chimique.

Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire: En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation insuffisante, d'atmosphère pauvre en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter une protection respiratoire approuvée.

les autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

## **SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide **Apparence** Jaune Odeur Ammoniac Seuil d'odeur Indisponible pН Indisponible Taux d'évaporation Indisponible Point de fusion Indisponible Point de congélation Indisponible Point d'ébullition Indisponible Point de rupture Indisponible La température d'auto-inflammation Indisponible Température de décomposition Indisponible

Inflammabilité (solide, gaz) N'est pas applicable

Limite inférieure d'inflammabilité Indisponible Limite supérieure d'inflammabilité Indisponible Indisponible La pression de vapeur Indisponible Densité de vapeur relative à 20 °C Densité relative Indisponible Densité  $0,97 \text{ g} / \text{cm}^3$ 

03/31/2020 EN (anglais US) 5/9

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Gravité spécifique : Indisponible

Solubilité : Eau : insoluble

Coefficient de partage : N-octanol / eau : Indisponible

Viscosité : Indisponible

# **SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

- **10.1. Réactivité**: Peut réagir de manière exothermique avec l'eau dégageant de la chaleur. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut provoquer une réaction violente.
- 10.2. Stabilité chimique : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- 10.4. Conditions à éviter: Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.
- **10.5.** Matériaux incompatibles : Oxydants. Acides.
- **10.6. Produits de décomposition dangereux** : Ne devrait pas se décomposer dans les conditions ambiantes. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

# **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### 11.1. Information sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë (orale): Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classés
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classés

Données LD50 et LC50:

| LATAPOXY® Waterproof Flashing Mortar Partie A |                                   |  |
|---|-----------------------------------|--|
| ATE US / CA (oral)                            | 1767,85 mg / kg de poids corporel |  |

Corrosion / Irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Lésions oculaires / irritation : Provoque de graves lésions oculaires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classés

Cancérogénicité : Non classés

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**: Peut endommager les organes (tractus gastro-intestinal) en cas d'exposition prolongée ou répétée (par voie orale).

**Toxicité pour la reproduction**: Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classés

**Risque d'aspiration**: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Symptômes / blessures après inhalation :** Peut être corrosif pour les voies respiratoires.

**Symptômes / blessures après contact avec la peau :** Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque une sévère irritation qui évoluera en brûlures chimiques.

Symptômes / blessures après contact avec les yeux : Cause des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

Symptômes / blessures après ingestion: Ce matériau est nocif par voie orale et peut entraîner des effets néfastes sur la santé ou la mort en quantités importantes. Peut provoquer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. L'aspiration dans les poumons peut survenir lors de l'ingestion ou des vomissements et peut provoquer des lésions pulmonaires.

**Symptômes chroniques**: Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître. Peut endommager les organes (tractus gastro-intestinal) en cas d'exposition prolongée ou répétée (voie orale).

#### 11.2. Information sur les effets toxicologiques - Ingrédients

#### Données LD50 et LC50:

| Phénol, 4-nonyl-, ramifié (84852-15-3)                      |              |  |
|---|--------------|--|
| DL50 Oral Rat   | 1300 mg / kg |  |
| Lapin cutané LD50   | 2000 mg / kg |  |
| 1,6-hexanediamine, 2,2,4 (ou 2,4,4) -triméthyl-(25513-64-8) |              |  |
| DL50 Oral Rat   | 910 mg / kg  |  |
| 2,4,6-Tri (diméthylaminométhyl) phénol (90-72-2)            |              |  |
| DL50 Oral Rat   | 1200 mg / kg |  |

03/31/2020 EN (anglais US) 6/9

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

| DL50 Dermal Rat                       | 1280 mg / kg                     |
|---------------------------------------|----------------------------------|
| Amines, alkyle en C12-18 (68155-27-1) |                                  |
| ATE US / CA (oral)                    | 500,00 mg / kg de poids corporel |

# **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### 12.1. Toxicité

Écologie - Général : Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme.

| Phénol, 4-nonyl-, ramifié (84852-15-3)                      |   |  |
|---|---|--|
| LC50 Fish 1   | 0,135 mg / I (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [flow-through])  |  |
| EC50 Daphnia 1  | 0,14 mg / I (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)                        |  |
| LC50 Fish 2   | 0,1351 mg / I (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Lepomis macrochirus [flow-through]) |  |
| NOEC Chronic Fish   | 0.006   |  |
| 1,6-hexanediamine, 2,2,4 (ou 2,4,4) -triméthyl-(25513-64-8) |   |  |
| LC50 Fish 1   | 174 mg / l  |  |
| NOEC Chronic Fish   | 10 mg / l   |  |
| 2,4,6-Tri (diméthylaminométhyl) phénol (90-72-2)            |   |  |
| ErC50 (algues)  | 84 mg / l   |  |
| NOEC Chronic Algues   | 6,25 g / l  |  |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| LATAPOXY® Waterproof Flashing Mortar Partie A |   |  |
|---|---|--|
| Persistance et dégradabilité                  | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. |  |

#### 12.3. Potentiel bioaccumulatif

| LATAPOXY® Waterproof Flashing Mortar Partie A |             |  |
|---|-------------|--|
| Potentiel bioaccumulatif                      | Non-établi. |  |
| Phénol, 4-nonyl-, ramifié (84852-15-3)        |             |  |
| BCF Fish 1                                    | 271         |  |

#### **12.4.** Mobilité dans le sol Indisponible

### 12.5. Autres effets indésirables

Les autres informations : Évitez le rejet dans l'environnement.

# SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Recommandations pour l'élimination des déchets :** Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

**Information additionnelle :** Le contenant peut rester dangereux lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions. **Écologie - Déchets :** Évitez le rejet dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour l'environnement aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

## **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Les descriptions d'expédition indiquées ici ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la création de la FDS et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables qui peuvent ou non être connues au moment de la publication de la FDS.

#### 14.1. Conformément à DOT

Nom d'expédition : LIQUIDES CORROSIFS, NSA (phénol, 4-nonyl-, ramifié; 1,6-hexanediamine, 2,2,4 (ou 2,4,4) -

triméthyl-)

Classe de danger : 8
Numéro d'identification : UN1760
Codes d'étiquette : 8

Groupe d'emballage : II

Polluant marin : Polluant marin

Numéro ERG : 154

14.2. Conformément à IMDG

03/31/2020 EN (anglais US) 7/9

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Nom d'expédition : LIQUIDE CORROSIF, NSA (Phénol, 4-nonyl-, ramifié; 1,6-hexanediamine, 2,2,4 (ou 2,4,4) -

triméthyl-)

Classe de danger : 8

Numéro d'identification : UN1760

Codes d'étiquette : 8
Groupe d'emballage : II
EmS-No. (Feu) : FA
EmS-No. (Déversement) : SB

Polluant marin : Polluant marin

14.3. Conformément à l'IATA

Nom d'expédition : LIQUIDE CORROSIF, NSA (Phénol, 4-nonyl-, ramifié; 1,6-hexanediamine, 2,2,4 (ou 2,4,4) -

triméthyl-)

Classe de danger : 8

Numéro d'identification : UN1760

Codes d'étiquette : 8
Groupe d'emballage : II
Code ERG (IATA) : 8L

14.4. Conformément au TMD

Nom d'expédition : LIQUIDE CORROSIF, NSA (phénol, 4-nonyl-, ramifié; 1,6-hexanediamine, 2,2,4 (ou 2,4,4) -

triméthyl-)

Classe de danger : 8 Numéro d'identification : UN1760

Codes d'étiquette : 8
Groupe d'emballage : II

Polluant marin (TMD) : Polluant marin



# **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

## 15.1. Règlements fédéraux américains

| LATAPOXY® Waterproof Flashing Mortar Partie A              |  |
|--|--|
| SARA Section 311/312 Classes de danger                     | Danger pour la santé - Toxicité pour la reproduction                   |
| _  | Danger pour la santé - Toxicité spécifique pour certains organes       |
|  | cibles (exposition unique ou répétée)                                  |
|  | Danger pour la santé - Sensibilisation respiratoire ou cutanée         |
|  | Danger pour la santé - Toxicité aiguë (toute voie d'exposition)        |
|  | Danger pour la santé - Lésions oculaires graves ou irritation oculaire |
|  | Danger pour la santé - Corrosion ou irritation de la peau              |
|  | Danger pour la santé - Risque d'aspiration                             |
| Phénol, 4-nonyl-, ramifié (84852-15-3)                     |  |
| Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Ad | ct) des États-Unis   |
| Sous réserve des exigences de déclaration de la section    | 313 de la LEP des États-Unis   |
| Drapeau réglementaire EPA TSCA                             | SP - SP - indique une substance identifiée dans une proposition de     |
|  | règle relative aux nouvelles utilisations importantes.                 |
| Section 313 de la LEP - Déclaration des émissions          | 1 %  |
| 1,6-hexanediamine, 2,2,4 (ou 2,4,4) -triméthyl-(25513-6    | 64-8)  |
| Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Ad | ct) des États-Unis   |
| 2,4,6-Tri (diméthylaminométhyl) phénol (90-72-2)           |  |
| Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Ad | ct) des États-Unis   |
| Amines, alkyle en C12-18 (68155-27-1)                      |  |
| Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Ad | ct) des États-Unis   |

# 15.2. Règlements des États américains

Ni ce produit ni ses composants chimiques n'apparaissent sur les listes des États américains, ou ses composants chimiques ne doivent pas être divulgués

03/31/2020 EN (anglais US) 8/9

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

## 15.3. Règlements canadiens

Phénol, 4-nonyl-, ramifié (84852-15-3)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

1,6-hexanediamine, 2,2,4 (ou 2,4,4) -triméthyl-(25513-64-8)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

2,4,6-Tri (diméthylaminométhyl) phénol (90-72-2)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

Amines, alkyle en C12-18 (68155-27-1)

Inscrit sur la liste des substances non domestiques du Canada (NDSL)

# SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou dernière

révision

Les autres informations

: 03/31/2020

: Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme de communication des risques OSHA 29 CFR 1910.1200 et du Règlement sur les produits

dangereux (HPR) du Canada DORS / 2015-17.

#### Phrases de texte intégral du SGH :

| Acute Tox. 4 (cutanée) | Toxicité aiguë (cutanée) Catégorie 4   |
|------------------------|--|
| Acute Tox. 4 (oral)    | Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4   |
| Aquatic Acute 1        | Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 1                    |
| Aquatic Acute 3        | Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 3                    |
| Aquatic Chronic 1      | Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 1               |
| Aspic. Tox. 1          | Danger d'aspiration Catégorie 1  |
| Eye Dam. 1             | Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1                         |
| Repr. 2                | Toxicité pour la reproduction Catégorie 2  |
| Skin Corr. 1B          | Corrosion / irritation cutanée Catégorie 1B  |
| Skin Corr. 1C          | Corrosion / irritation cutanée Catégorie 1C  |
| Skin Sens. 1A          | Sensibilisation cutanée, catégorie 1A  |
| Skin Sens. 1B          | Sensibilisation cutanée, catégorie 1B  |
| STOT RE 2              | Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 2  |
| STOT SE 3              | Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3   |
| H302                   | Nocif en cas d'ingestion   |
| H304                   | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires |
| H312                   | Nocif par contact avec la peau   |
| H314                   | Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires                    |
| H317                   | Peut provoquer une réaction allergique cutanée                                     |
| H318                   | Provoque de graves lésions oculaires   |
| H335                   | Peut provoquer une irritation respiratoire   |
| H361                   | Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître                         |
| H373                   | Peut endommager les organes en cas d'exposition prolongée ou répétée               |
| H400                   | Très toxique pour la vie aquatique   |
| H402                   | Nocif pour la vie aquatique  |
| H410                   | Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme                        |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement à des fins d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.

NA GHS SDS 2015 (Can, US)

03/31/2020 EN (anglais US) 9/9